

COMMUNE DE COURTISOLS

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Muriel BISVAL, Lilian COGNIARD, Nicolas COSSINET, Agnès GALLOIS, Séverine GOURVENEC, David GREVIN, Laurent SCHNEIDER, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Toutes les décisions prises sont adoptées.

Madame Carole CHOSROES a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

N° 360 Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur Arrouart évoque les principaux points à l'ordre du jour du 16 mars 2017

N° 361 Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le maire rappelle que la sortie de la CC de Suipe et Vesle et l'entrée dans la CC de la Moivre à la Coole au 1^{er} janvier 2017 entraînent des bouleversements au niveau de notre budget avec un certain nombre de transferts de compétence. Le budget 2017 a été adopté par notre assemblée lors de sa réunion du 21 mars dernier en tenant compte de ces éléments.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises calculés de manière à ajuster nos taux garantissant un maintien de la pression fiscale « commune-communauté de communes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition comme suit :

Nature	Bases prévisionnelles	Taux	Montants
Taxe d'habitation	2 789 000 €	11,32	315 715 €
Taxe foncière propriétés bâties	1 808 000 €	8,67	156 754 €
Taxe foncière non bâties	289 300 €	6,32	18 284 €
Cotisation foncière des entreprises	282 400 €	8,85	24 992 €
TOTAL			515 745 €

N° 362 Travaux à l'église Saint Martin

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la reprise de maçonnerie sur la façade sud de l'église Saint Martin dont les craies se dégradent. Les travaux prévoient le rejointoiement et le remplacement des pierres cassées. Le coût a été estimé à 5.800 € HT.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver les travaux de maçonnerie sur la façade sud de l'église Saint Martin pour un montant de 5.800 € HT

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil départemental au taux de 20%

- **SOLLICITE** une subvention de l'état au titre des monuments inscrits au taux de 30%,
- **PRECISE** que le financement sera assuré, outre les subventions escomptées, par fonds libres.

N° 363 Travaux à la salle Robert Chaboudé

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la réhabilitation du système de désenfumage de la salle Robert Chaboudé suite au passage de la commission de sécurité. Les travaux prévoient la fourniture et la pose d'exécutoires de fumée munis d'un système de commande électrique et d'un mécanisme de fermeture depuis le sol. Le coût a été estimé à 25.000 € HT.

Sur proposition de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver les travaux de réhabilitation du système de désenfumage de la salle Robert Chaboudé pour un montant de 25.000 € HT
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil départemental au taux de 20%,
- **PRECISE** que le financement sera assuré, outre les subventions escomptées, par fonds libres.

N° 364 Travaux d'accessibilité

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 septembre 2015, il a été décidé d'élaborer un agenda d'accessibilité afin de mettre l'ensemble des bâtiments communaux en conformité avec les obligations d'accessibilité. Suite au diagnostic réalisé, l'agenda a été déposé avec une programmation de travaux sur 3 ans.

Le programme de travaux 2017 prévoit la mise en accessibilité du local 3^{ème} âge, du local Saint Julien, du local Saint Memmie. Sera également mis en conformité le Parc Massez avec la création de deux sanitaires publics et la création d'un sanitaire adapté dans la maison.

Le coût total des travaux est estimé à 55.700 €

Sur proposition de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux suivants pour un montant de 55.700 € HT : local 3^{ème} âge, local Saint Julien, local Saint Memmie, parc et maison du parc Massez ;
- **SOLLICITE** les subventions au taux le plus élevé, auprès de la Région, du Département ou tout autre organisme ;
- **PRECISE** que le financement sera assuré, outre les subventions escomptées, par fonds libres.

N° 365 Création de postes de saisonnier

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3, alinéa 2 et l'article 34,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune et des normes en matière de consommation de produits phytosanitaires, il y aurait lieu de créer deux emplois saisonnier d'ouvrier polyvalent et d'entretien des espaces verts et fleuris,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer deux emplois de saisonnier d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).
- **FIXE** la rémunération versée sur la base de l'indice brut 347 / indice majoré 325 de la fonction publique territoriale,
- **HABILITE** Monsieur le Maire à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

N° 366 Encaissement de chèque

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** un chèque des Assurances MMA correspondant au remboursement de l'indemnité différée suivant le rapport d'expertise pour un montant de 920,20 € suite à un sinistre sur un aribus,
- précise que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2017

N° 367 Questions diverses

○ Milène ADNET présente le compte-rendu de la réunion organisée à l'initiative de Monsieur Arrouart avec tous les services médicaux de la commune (médecins, infirmières, dentistes, kinésithérapeute, pharmacien, podologue. L'objectif était de réfléchir à la préservation et à l'avenir de l'offre de soins sur la commune. Les professionnels se sont engagés à réfléchir sur leurs besoins. La commune reste à leur disposition pour les accompagner dans leurs réflexions et démarches.

○ Eric PIGNY intervient sur le projet d'extension de la déchetterie dont les travaux devraient commencer au 2^{ème} semestre.

○ Monsieur Arrouart informe le conseil de la fin des travaux de la deuxième tranche du cimetière de la route de Marson : 22 cavurnes ont été installées.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La séance est levée à 22h30

Hubert ARROUART, Maire	Denis VAROQUIER 1 ^{er} adjoint	Jean-Pierre ROLLET 2 ^{ème} adjoint	Evelyne MOINEAU 3 ^{ème} adjoint
Eric PIGNY, 4 ^{ème} adjoint	Catherine JULLIEN 5 ^{ème} adjoint	Milène ADNET	Loëtitia BOYS
Anne BRAZE	Carole CHOSROES	Hubert FERRAND	Catherine PANNET
Philippe SEUBE	François SCHUESTER		